



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture	Monsieur Claude Wiseler Président de la Chambre des Députés Luxembourg
Référence : 106/2024	Luxembourg
- 4 MARS 2024	Luxembourg, le 1 mars 2024
A traiter par :	
Copie à :	

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité**, à **Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture** et à **Monsieur de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** concernant le suivi des projets pilotes de serres dans la zone verte en proximité de zones industrielles.

Suite à la publication de la stratégie nationale « *Urban Farming Luxembourg* » en 2019 par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, les ministres de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Économie du gouvernement précédent ont lancé les travaux en vue de l'élaboration d'un cadre pour des projets *urban farming* à vocation économique dans la zone verte.

L'objectif était de situer ces projets à proximité d'une zone industrielle présentant des excédents de chaleur ou de matières afin d'exploiter des synergies entre ces activités économiques et la production d'aliments en serre dans la zone verte (par exemple l'utilisation dans une serre d'excédents de chaleur provenant d'une zone industrielle).

Des projets pilotes potentiels ont été identifiés et les ministres se sont mis d'accord de lancer une étude approfondie de deux projets pilotes spécifiques, ceci en vue de la clarification du cadre réglementaire et les régimes d'aides d'État y liés.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Madame et Messieurs les Ministres souhaitent-ils poursuivre cette initiative lancée par le précédent gouvernement visant à exploiter des synergies existantes entre activités économiques et production d'aliments en serre dans la zone verte ?**
2. **Dans l'affirmative, quelles initiatives ont été prises depuis novembre 2023 et quelles seront les prochaines étapes au niveau de l'étude des projets pilotes et de l'élaboration d'un cadre général ? Quel est le calendrier visé à cet égard ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Joëlle WELFRING
Députée



Réponse commune du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme à la question parlementaire n° 413 du 1^{er} mars 2024 de l'honorable députée Madame Joëlle Welfring concernant « Suivi des projets pilotes de serres dans la zone verte en proximité de zones industrielles »

Madame et Messieurs les Ministres souhaitent-ils poursuivre cette initiative lancée par le précédent gouvernement visant à exploiter des synergies existantes entre activités économiques et production d'aliments en serre dans la zone verte ?

Oui, cette initiative lancée par le précédent gouvernement est poursuivie activement par les ministères et administrations concernés.

Dans l'affirmative, quelles initiatives ont été prises depuis novembre 2023 et quelles seront les prochaines étapes au niveau de l'étude des projets pilotes et de l'élaboration d'un cadre général ? Quel est le calendrier visé à cet égard ?

Le gouvernement précédent a lancé l'élaboration d'un cadre général visant à faciliter l'implantation de projets de serres à vocation économique dans des zones vertes de préférence - et en vue d'exploiter des synergies potentielles - à proximité d'une zone présentant des excédents en chaleur ou en nutriments. Deux projets pilotes identifiés en 2023 répondent aux synergies recherchées.

Les échanges et le développement du cadre général entamés en 2023 se poursuivront en 2024 sous réserve de la volonté des porteurs de projets de maintenir leurs projets.

Les documents techniques élaborés dans le cadre des projets pilotes pourront servir de base pour le développement du cadre général sous forme de lignes directrices qui pourront servir d'orientation générale aux futurs porteurs de projets. Ce cadre général sera adapté en fonction de l'évolution des projets pilotes.

Les projets pilotes présentant à ce stade encore certaines inconnues, notamment au niveau technique et économique, un calendrier précis ne saurait être avancé.

Luxembourg, le 29 mars 2024

(s.) Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité